

# **Feuille d'Avis du district de Courtelary**

**Edition du 18 août 2017**

## **Procès-verbal de l'assemblée municipale**

La mise en dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale du 6 juin 2017 n'a suscité aucune remarque ni aucune opposition. Le Conseil municipal a approuvé ce procès-verbal lors de sa séance du lundi 14 août 2017.

## **Délégation**

M. Bruno Lemaitre représentera la commune lors de l'assemblée générale de Centre Jura, le mercredi 23 août prochain à Sonvilier.

## **PAE Combe-Grède**

Le Conseil municipal a mandaté le bureau Natura biologie appliquée Sàrl qui fournira un rapport concernant la partie revitalisation du plan d'aménagement des eaux (PAE) de la Combe-Grède.

## **Mensuration officielle**

Le contrat de mise à jour de la mensuration officielle pour la période 2018-2025 a été signé avec le bureau Aeschlimann & Waelti à Saint-Imier. Le géomètre conservateur est chargé, sur mandat de la commune, de la mise à jour permanente des éléments de la mensuration officielle, ainsi que de la mise à jour de l'abornement.

## **Restrictions d'eau**

Le niveau de la nappe s'étant stabilisé, en accord avec le service des eaux, le Conseil municipal a décidé de la levée des restrictions liées à l'utilisation de l'eau, même si la nappe phréatique n'est pas encore à son niveau habituel. Toutefois, le Conseil municipal se permet de rappeler à ses habitants et utilisateurs que l'eau est un bien précieux qui doit être consommée avec modération.

## **Projet de fusion**

Le Conseil municipal tient à rappeler les deux prochaines séances d'information concernant la votation de principe au sujet de la poursuite du projet de fusion des communes de La Ferrière à Courtelary. Une séance est agendée le jeudi 24 août prochaine à 20h00 à la salle de spectacles de Saint-Imier et la suivante le jeudi 31 août à 20h00 à la Salle polyvalente de Cormoret. L'exécutif invite chacune et chacun à participer à l'une ou l'autre de ces séances afin de se faire une opinion sur les enjeux et risques liés à ce vote, mais aussi de venir poser des questions au sujet de cet objet important pour le futur du vallon de Saint-Imier.

## **Analyse de l'eau**

L'analyse de l'eau effectuée par le Laboratoire RuferLab suite à notre prélèvement du 24 juillet dernier a laissé de bons résultats : Escherichia coli / germe/100ml : 0,

Entérocoques / germe/100ml : 0, Germes aérobies / germes/ml : 0. Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique lorsqu'elle ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml.

Le Conseil municipal

Villeret, le 14 août 2017